

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28/03/2022	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : 2022-489

1. Intitulé du projet

Construction d'un centre commercial et de locaux commerciaux aux Abymes, Guadeloupe (97139).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **S.C.I.Bokito**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **SAS ROTULE - Monsieur Patrice CLARET**

RCS / SIRET **845119208600013** Forme juridique **S.C.I.**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41°) a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking de 218 places de stationnement.
47°) b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectares.	Déboisement de la parcelle BW 182 (9 035m ²), soit d'environ 0.9 ha supérieure à 0.5 ha en vue de la reconversion du sol.
Titre II : 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales	Surface du bassin versant comprise entre 1ha et 20ha. DLE déclaration.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un centre commercial et de locaux commerciaux, répartis sur 2 bâtiments, une voie en béton armé, une voie et des places de parking en béton bitumineux sur un terrain d'une emprise de 12451m² situé à l'entrée du bourg des Abymes en face du centre commercial Milénis et limitrophe à la Clinique de l'Espérance sur la commune des Abymes.

Deux scénarios d'aménagement des places de parking sont proposés:

- Scénario 1 : 117 des 218 places seront en dalles engazonnées;
- Scénario 2 : 30 des 218 places seront en dalles engazonnées.

Les parcelles d'emprise du projet sont : BW 182, BW 428, BW 429, BW 430, BW 431, BW 447, BW 449 et BW 452 et BW 455 (partie basse de la parcelle BW 7).

Le projet occasionnera la démolition de 628 m² de bâtiments et de 1370m² de voiries et parking.

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une offre commerciale complémentaire aux habitants de la commune et de ses environs, le projet prend le parti de s'inscrire en continuité de la zone commerciale du Milénis.

Le projet d'un centre commercial renforcera la centralité abymienne par la redynamisation commerciale portée par les orientations du PADD. Ce projet est aussi en cohérence avec les exigences de la loi SRU qui incite à une densification et à renforcer l'attractivité. En effet, le centre commercial vient combler une dent creuse autour d'un espace laissé entre la contre allée longeant la RN 11, la Clinique de l'Espérance et la D 126. Il renforce et diversifie l'activité dans ce secteur (de l'autre côté de la RN 11, en face du Milénis).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dépôt du dossier PC n°971 101 21 31 073 fin avril 2021 et validation le 7/06/2021.

Durée de 1 an à compter du début des travaux.

Phasage des travaux :

- Démolition des ouvrages existants
- Nettoyage et abattage d'arbres
- Terrassements
- Gros - Ouvre : 1ère phase : Fondations
- Montage ossature charpente, couverture et étanchéité. Bacs de plancher collaborant.
- Gros œuvre : - 2 ème phase : Coulage béton des planchers en bac collaborant
- Charpente : 2 ème phase : Réalisation des façades en panneaux sandwich et finition, serrurerie
- Gros œuvre ; Coulage des dalles RDC
- Revêtements de sols
- Menuiseries aluminium
- Electricité
- VRD ; Réseaux EP/EU/EV/EDF/FIBRE- et préparation des voiries.
- Pose ascenseur
- Voiries en enrobés
- Peinture
- Finitions tous corps d'états
- Plantations
- Réception

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se composera:

- 2 bâtis d'une emprise au sol de 2880m²;
- 1 voie en béton armé pour les livraisons de 2225m²;
- 1 voie et de 101 places de parking en béton bitumineux d'une surface totale de 4641m² (Scénario 1);
- 1 voie et de 188 places de parking en béton bitumineux d'une surface totale de 5691m² (Scénario 2);
- des espaces verts aménagés d'une surface de 1030m²;
- des espaces verts restant en terrain naturel d'une surface de 250m²;
- de 117 places de parking en dalles engazonnées d'une surface de 1425m² (Scénario 1);
- de 30 places de parking en dalles engazonnées d'une surface de 375m² (Scénario 2);

Les clients du centre commercial accéderont à celui-ci par la contre allée depuis la bretelle d'accès à la RN11 ou directement par la D126. Ils iront effectuer leur courses au centre commercial (bâtiment au Sud du projet).

Les employés des locaux commerciaux travailleront dans le bâtiment au Nord du projet.

Les livraisons s'effectueront à l'arrière du centre commercial.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire n°971 101 21 31 073 déposé fin Avril 2021 et validé le 7/06/2021.

Autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) non requise car projet en cœur de ville.

Avis de l'O.N.F. du 6/09/2019 qui stipule que le projet ne nécessite pas d'effectuer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la D.A.A.F. (Annexe 6)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette totale de l'opération	12451m ²
Surface imperméable des toitures / Coefficient de ruissellement	2880m ² /100%
Surface imperméable des voiries et parking (Scénario 1 et 2) / Coefficient de ruissellement	6866m ² (S1) /7916m ² (S2) /100%
Surface des espaces verts aménagés et naturels / Coefficient de ruissellement	1280m ² /40%
Surface des dalles engazonnées (Scénario 1 et 2) / Coefficient de ruissellement	1425m ² (S1) /375m ² (S2) /60%
Débit de régulation/de pointe aménagé (Scénario 1 et 2)	530l/s / 760l/s (S1) /780l/s (S2)
Volume du bassin (S1 et S2)	85m ³ (S1)/ 90m ³ (S2)
Surface à déboiser	9035m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Achille René Boisneuf

Coordonnées géographiques¹

Long. 16° 15' 58" N Lat. 6° 1' 30' 37" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF marine ou terrestre de type I ou II dans ce périmètre.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le périmètre des massifs définis par l'Observatoire des territoires, la commune des Abymes est en zone de Montagne. Cependant, le point le plus haut du projet (au Nord Est) est à 33m NG. Ainsi, il n'y a pas de handicaps engendrés liés à l'altitude, à la pente ou au climat.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'arrêté préfectoral de protection biotope sur ce périmètre.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune des Abymes est une commune littorale, mais le projet se situe hors de la frange littorale (hors des 50 pas géométriques).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne fait pas partie du cœur ni même des aires d'adhésion du Parc nationale de la Guadeloupe, ni d'une réserve naturelle ni d'une zone de conservation halieutique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à une forte exposition au bruit de par sa proximité à la RN 11 et à l'aéroport. Toutefois, le projet prévoit la construction de locaux commerciaux et non d'habitations.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors (distant de plus de 500m) du périmètre des abords des deux monuments historiques les plus proches de sa zone d'implantation; l'habitation Mamiel et le Monument aux Morts des Abymes. Il n'est pas dans la zone tampon d'un monument historique ou sur un site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de délimitation de zone humide sur ce périmètre.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone d'aléa sismique fort. Il n'est pas concerné par d'autres risques du PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet selon le site Basol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence des eaux de répartition dans ce périmètre.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre se situe à 18km des deux périmètres de protection rapprochée recensés en Guadeloupe: captages Pelletan (Port Louis) et Charropin (Petit Canal).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites inscrits dans ce périmètre.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est répertoriée en Guadeloupe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 34 km du site classé de la Pointe des Châteaux et à 30km du site classé de Deshaies.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'engendre pas de prélèvement d'eau car le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainages ou autres modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux: les déblais seront supérieurs aux remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'utilise pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du projet, la parcelle BW 182 d'une surface d'environ 0.9 ha est concernée par un déboisement et donc entraînera la disparition de l'habitat existant. Cependant, cette zone partiellement boisée est déjà isolée de son environnement naturel par les infrastructures urbaines. Ainsi, cette zone ne fait pas partie d'une zone de continuité écologique. En outre l'O.N.F. ne requiert pas de demande d'autorisation de défrichement auprès de la D.A.A.F.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites Natura 2000 en Guadeloupe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est identifiée à proximité du site d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera sur la parcelle BW 182 la consommation d'un espace partiellement boisé d'une surface de 0.9 ha. En outre l'O.N.F ne requiert pas de demande d'autorisation de défrichement auprès de la D.A.A.F.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul PPRT de Guadeloupe concerne la Pointe de Jarry.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque de sismicité (zone de sismicité 3-Aléa-Fort).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires outre mesure dès lors que les ouvrages d'assainissement sont correctement dimensionnés et entretenus pour collecter les effluents et les raccorder au réseau collectif.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de deux accès. Sécurisation des accès et non aggravation du trafic routier: - accès depuis la D126 en amont du giratoire - accès par la contre-allée, depuis la bretelle d'insertion sur la RN 11. Passages et cheminements piétons prévus au sein du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. L'accueil du public en phase d'exploitation peut être susceptible d'engendrer du bruit. Le projet fait partie de la zone d'influence du bruit généré par la RN 11.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs spécifiques.</p> <p>Il n'est pas non plus concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier, et ce de manière temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments seront éclairés. Compte tenu de sa localisation en zone péri-urbaine et à proximité immédiate d'axes routiers éclairés, il n'entraînera pas d'effet cumulé significatif.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera des rejets dans l'air dus à la construction des bâtis et à la pose d'enrobés.</p> <p>En phase d'exploitation, il pourra rejeter du CO2 dû principalement aux systèmes de ventilation pour le renouvellement de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselantes doivent être collectées et régulées dans un ouvrage de rétention de sorte à livrer un débit au milieu naturel inférieur ou égal au débit actuel.</p> <p>Un rejet dans le réseau des eaux pluviales existant sera ensuite effectué après accord avec les Routes de Guadeloupe.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il s'agit de collecter les eaux usées et de les rejeter dans le réseau public (moyennant un accord de la collectivité propriétaire et de son exploitant).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera la production de déchets végétaux, de gravats et d'enrobés existants. Ces déchets seront traités selon les différentes filières de tri auxquels ils se rapportent.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet engendrera des déchets communs tels qu'alimentaires ou de type cartons, palettes mais aussi emballages, recyclables ou non.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'unité paysagère de l'Agglomération Pointe-à-Pitre/ Abymes, urbanisée. Il vient en cohérence avec l'usage commercial de la zone (Centre Commercial Milénis situé en face).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à la transformation d'un espace vert inutilisé et de parkings et bâtiments également inutilisés en zone d'usage commerciale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon la DEAL Guadeloupe (avis rendus en Guadeloupe-Autorité environnementale), en 2021, un seul projet dans la commune des Abymes a été soumis à étude environnementale: Extension de la zone d'activités économique de Dugazon de Bourgogne située à 1 km plus au Sud du projet.

Cette extension se fait sur la parcelle BX1022 qui n'appartient pas au bassin versant intercepté par le projet porté par la SCI Bokito.

En 2020, le projet de centrale photovoltaïque sur le délaissé de l'aéroport de Guadeloupe, Pôle Caraïbes sur la commune des Abymes a été soumis à une étude environnementale. Ce dernier projet n'est pas inclus dans le bassin versant du projet porté par la S.C.I. Bokito non plus.

Le champ visuel depuis le projet porté par la S.C.I. Bokito n'est pas altéré par ces deux derniers projets cités ci-dessus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le milieu naturel, le projet prévoit d'aménager 1030m² espaces verts et de laisser 250m² de terrain naturel initial pour une surface totale en espace vert de 1280m².

Il prévoit également de créer à minima 30 des 218 places (Scénario 2) de parking en dalles engazonnées et au plus 117 des 218 places (Scénario 1) de parking en dalles engazonnées. Or, le coefficient de ruissellement de ces dalles engazonnées est de 60% contrairement au béton bitumineux qui a un coefficient de ruissellement de 100%.

Ainsi, par ces deux mesures, l'infiltration est favorisée.

Les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméables seront collectées dans un ouvrage de rétention de 85 m3 (Scénario 1) et de 90 m3 (Scénario 2).

Afin de favoriser l'utilisation des modes doux, un soin particulier sera apporté aux liaisons piétonnes sur le projet par la mise en place de cheminements piétons et de passages piétons.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de répondre aux potentiels impacts environnementaux plutôt modérés du projet (essentiellement dus à l'imperméabilisation du sol ainsi que la suppression d'un espace boisé déjà isolé dans une zone péri-urbaine), la création d'un ouvrage de rétention, l'aménagement d'espaces verts et la création de dalles engazonnées pour une partie des places de parking pourront compenser ces impacts environnementaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 (O.N.F.- Visite de site)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Peit-Bourg

le,

21/03/2022.

Signature

